

Zonage

- Ua - Secteur à vocation principale d'habitat correspondant aux centres anciens au tissu bâti dense
- Uav - Sous-secteur relatif aux quartiers anciens de l'agglomération voisine
- Ub - Secteur à vocation principale d'habitat correspondant aux extensions des centres anciens depuis la seconde moitié du 20^e siècle
- Ubv1 - Sous-secteur relatif aux extensions de l'agglomération voisine depuis la seconde moitié du 20^e siècle ou est souhaité une densité de logements importante
- Ubv2 - Sous-secteur relatif aux extensions de l'agglomération voisine depuis la seconde moitié du 20^e siècle
- Uc - Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif au sein de la zone urbaine
- Ue - Secteur réservé à la réalisation d'un projet d'infrastructure routière
- Ux - Secteur à vocation principale d'activité économique
- Uva - Secteur à vocation principale d'activité économique dans lequel sont autorisées la reconstruction à l'identique des habitations après sinistre
- Uvc - Sous-secteur à vocation principale d'activité de commerce et de service
- 1AUb - Secteur à vocation principale d'habitat à urbaniser à court terme autour de l'agglomération voisine
- 1AUc - Secteur à vocation principale d'habitat à urbaniser à court terme
- 1AUX - Secteur à vocation principale d'activité économique
- 1AUxc - Secteur à vocation principale d'activité économique de commerce et de service à urbaniser à court terme
- 2AUb - Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif à urbaniser à long terme
- 2AUX - Secteur à vocation principale d'activité économique à urbaniser à long terme
- N - Zone naturelle et forestière
- Na - Zone d'implantation de bâti isolé au sein de l'espace agricole
- Nd - Secteur naturel dont la constructibilité est limitée à certains types de constructions
- Nr - Secteur réservé à la réalisation d'un projet d'infrastructure routière au sein de l'espace naturel
- Ns - Secteur à vocation d'activité économique au sein de l'espace naturel
- Nt - Sous-secteur relatif à l'accueil d'activités touristiques au sein de l'espace naturel
- A - Zone agricole
- Aa - Zone d'implantation de bâti isolé au sein de l'espace agricole
- Ah - Secteur réservé à la réalisation de l'espace agricole
- Av - Secteur réservé à la réalisation d'un projet d'infrastructure routière au sein de l'espace agricole
- Ax - Secteur à vocation d'activité économique au sein de l'espace agricole

Éléments du cadastre
(Source: Cadastre PCI Vecteur 2018)

- Limite des communes déléguées
- Bât
- Parcelle
- Réseau viaire
- Cours d'eau

Prescriptions


- Bâiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art.L151-11, 2° CU)
- Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)
 - Autre remarquable
 - Bât remarquable
 - Haies à préserver
 - Limite de bâti remarquable (remarque mur de pierres vives, etc)
 - Secteur du patrimoine naturel à protéger (remarque, Boisement - Parc - ...)
 - Secteur de patrimoine bâti à protéger
 - Bât de la Reconstruction à préserver
 - Bât de patrimoine à protéger
- Chemins à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)
- Linéaire de rez-de-chaussées commerciaux (Art.L151-16 CU) (Source : Etude Zone Humide, PLANIS 2019)
- Zones Humides (Source: DREAL Normandie, Janvier 2017) (Art.L151-23 CU)
- Doutes prédispositions de zones humides au Pont de Vaudry levés (Source : Etude Zone Humide, PLANIS 2019)
- Zones Inondables (Source: DREAL Normandie, Août 2018)
- Espaces Boisés Classés (EBC) (Art.L13-1 CU)
- Emplacements Réservés (ER) (Art.L151-41 CU)
- Marge de recul
- Secteur à urbaniser ou à 40% de la surface sont destinés à un t'activité commerciale (Art.L151-7 CU)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (Art.L151-1 C CU)

Informations

Projets routiers

- Projet de la route
- Doublage de la RD 407 (route actuelle)
- Division de la RD 324 (commune déléguée de l'ancien de Givry et l'ancien de Vire)
- Façade de la route 202, voirie de Vire à 1784

Zone de nuisances sonore (Art.L57-10 CE)



DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VIRE NORMANDIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1 du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communaire en date du 15 octobre 2020

Commune déléguée de Vire (zoom centre-ville)

Dossier d'approbation

